

RÉPUBLIQUE DE CHINE

Date des élections: 23 décembre 1972

But de la consultation

Ces premières élections parlementaires en 24 ans visaient à élire à l'Assemblée nationale et au *Yuan* législatif de nouveaux membres avec un mandat de durée définie. Ces nouveaux membres, au total 53 pour le premier des organes cités et 51 pour le deuxième, viennent s'ajouter à ceux élus en 1947-1948. 15 membres supplémentaires devaient, en outre, être élus au *Yuan* de contrôle, également constitué en 1948.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement de la République de Chine se compose de 3 organes: l'Assemblée nationale, le *Yuan* législatif et le *Yuan* de contrôle.

Conformément aux dispositions de la Constitution, l'Assemblée nationale exerce les pouvoirs politiques au nom de tous les citoyens. Le *Yuan* législatif est l'organe législatif le plus haut de l'Etat; il est composé de membres élus qui exercent les pouvoirs de législation au nom du peuple. Le *Yuan* de contrôle est l'organe de contrôle le plus haut de l'Etat; il sanctionne et contrôle les travaux et les comptes du *Yuan* exécutif, des Ministères et des administrations.

Selon les dispositions originales de la loi, l'Assemblée nationale devait être composée de délégués élus dans les principales régions du territoire chinois, en Mongolie et au Tibet, ainsi que de délégués élus par divers groupes ethniques, les citoyens chinois résidant à l'étranger, des groupes professionnels et des organisations féminines; le *Yuan* législatif devait être composé de représentants des circonscriptions; le *Yuan* de contrôle devait être formé de membres élus par les conseils locaux et par les citoyens chinois résidant à l'étranger.

Exception faite d'une élection partielle tenue en 1969 à Taiwan, il n'y a pas eu d'élections à l'Assemblée nationale depuis 1947. Le mandat des membres de celle-ci avait donc été prorogé indéfiniment jusqu'au « jour de l'ouverture de la nouvelle Assemblée » (Constitution, Article 28). A l'origine, l'Assemblée nationale était composée de 2961 délégués. Au moment des élections de 1972, le nombre total de ses membres était tombé à 1376.

Les précédentes élections des membres du *Yuan* législatif avaient eu lieu en 1948 et avaient abouti à l'élection de 760 législateurs. Le Conseil des Grands Juges avait décidé que les membres du *Yuan* législatif et ceux du *Yuan* de contrôle (180) continueraient d'exercer leurs fonctions jusqu'à l'élection de nouveaux membres. En décembre 1972, le *Yuan* législatif comprenait 420 membres et le *Yuan* de contrôle 65.

Les membres supplémentaires élus à l'Assemblée nationale et au *Yuan* de contrôle sont élus avec un mandat de 6 ans tandis que ceux élus au *Yuan* législatif sont élus avec un mandat de 3 ans. Les membres des 2 *Yuan* sont rééligibles.

Système électoral

Est électeur, tout citoyen de la République de Chine, sans distinction de sexe, âgé de 20 ans révolus, ayant résidé depuis 6 mois dans la circonscription électorale, qui n'est pas privé de ses droits politiques et n'est pas sous le coup d'une interdiction judiciaire.

En 1972, les listes électorales ont été ouvertes 15 jours avant les élections et rendues publiques pendant 5 jours (8-12 décembre). L'exercice du droit de vote n'est pas obligatoire.

Peut être élu membre supplémentaire de l'Assemblée nationale ou du *Yuan* législatif, tout citoyen âgé de 23 ans, résidant dans son lieu de naissance ou ayant résidé sans interruption depuis au moins 6 mois dans une circonscription électorale, diplômé de l'enseignement secondaire ou supérieur ou ayant passé avec succès le concours ordinaire ou supérieur d'entrée dans l'administration. Ne sont pas éligibles les malades mentaux, les personnes condamnées pour délit contre la sécurité intérieure ou extérieure de l'Etat, les personnes condamnées pour tout autre délit entraînant une peine d'emprisonnement, quelle que soit la durée de la peine, les personnes privées de leurs droits civils, les fonctionnaires du secteur public et les militaires en activité, les interdits judiciaires, et toutes personnes chargées de fonctions ayant trait aux élections.

Les candidats au *Yuan* législatif doivent faire acte de candidature et ne peuvent entreprendre leur campagne que si leur candidature est soutenue par 3000 électeurs ou plus, ou bien s'ils sont nommés par le parti politique dont ils sont membres; les candidats pour la représentation des Chinois d'outre-mer, les candidates féminines et les candidats des groupes professionnels doivent être présentés, respectivement, par 500, 200 et 50 électeurs.

Les membres supplémentaires, élus en 1972 au scrutin majoritaire, se répartissent comme suit:

Corps électoral	Membres supplémentaires			
	Assemblée nationale		Yuan législatif	Yuan de contrôle
Province de Taiwan	30	23 circons-	21	7
Ville de Taipei	1	criptions	6	3
Quemoy et Matsu	2	électorales	1	—
Natifs de Taiwan.	2		1	—
Groupes professionnels	10		8	—
Organisations féminines	5			
Citoyens résidant à l'étranger			15	5
Total	53		51	15

Conformément aux dispositions légales, le Président de la République a le droit de convoquer des élections pour les sièges devenus vacants pour des « raisons légitimes » ou pour créer de nouveaux sièges par suite d'un accroissement de la population dans certaines zones sous contrôle du Gouvernement.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

La tenue des élections législatives de 1972, combinée avec celle des élections provinciales et locales, a été décidée le 9 mars par le Comité central du Parti *Kuomintang*, composé de 99 membres. Le Président Chang Kai-Chek a signé le 28 juin la Loi électorale préparée par un Comité *ad hoc* du Conseil national de sécurité.

La campagne électorale s'est déroulée pendant les 15 jours précédant les élections. Le Parti de la Jeune Chine et le Parti démocrate-socialiste, fondés respectivement en 1923 et 1932, ainsi que de nombreux candidats indépendants s'opposaient au *Kuomintang*.

Par rapport au nombre des membres permanents des 3 organes, les membres supplémentaires représentent environ 4 % à l'Assemblée nationale, 12 % au *Yuan* législatif et 23 % au *Yuan* de contrôle. Les résultats n'ont pas remis en question la majorité parlementaire du *Kuomintang*.

Les nouveaux membres de l'Assemblée nationale et du *Yuan* législatif, dont 79 sont natifs de Taiwan, ont prêté serment le 1^{er} février 1973 tandis que les nouveaux membres du *Yuan* de contrôle ont prêté serment le 1^{er} mars 1973.

Données statistiques*1. Résultats du scrutin et répartition des sièges des membres supplémentaires*

	Assemblée nationale		Yuan législatif	
Nombre d'électeurs inscrits	7 555 694		7 608 589	
Suffrages exprimés	5 184 227	(68,61 %)	5 193 161	(68,25 %)
Bulletins blancs ou nuls	388 053		374 132	
Suffrages valablement exprimés	4 796 174		4 819 029	

Formation politique	Sièges obtenus		
	Assemblée nationale	Yuan législatif	Yuan de contrôle
	43	41	13
	—	2	
Parti démocrate-socialiste	10	8	1
	53	51	15

2. Répartition des membres supplémentaires par sexes

	Assemblée nationale	Yuan législatif	Yuan de contrôle
Hommes	45	46	14
Femmes	8	5	1
	53	51	15

3. Répartition des membres supplémentaires par classes d'âge

	Assemblée nationale	Yuan législatif	Yuan de contrôle
25-30.	4	—	—
31-40.	20	13	—
41-50.	13	16	3
51-60.	12	13	3
61-69.	4	9	9
	53	51	15

6